



**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
TOURISTIQUE DU SITE D'ARJUZANX**

**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL
relative à la conclusion d'un avenant au lot n° 5 « PLATRERIE-ISOLATION »
du marché de travaux d'aménagement de la maison CATAHOT sur le site
d'Arjuzanx à Morcenx-la-Nouvelle**

Le Président du Syndicat Mixte d'aménagement touristique du site d'Arjuzanx,

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 22 octobre 2021 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU le mandat conclu le 20 avril 2021 avec la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour l'aménagement de la maison CATAHOT sur le site d'Arjuzanx à Morcenx-la-Nouvelle, et son avenant,

VU la décision d'accord du Président du Syndicat Mixte en date du 22 mai 2023 relative à l'attribution de douze lots du marché de travaux d'aménagement de la maison CATAHOT sur le site d'Arjuzanx à Morcenx-la-Nouvelle, dont le lot n° 5 « PLATRERIE-ISOLATION » à l'entreprise DESPOUYS pour un montant de 63 020,99 € HT,

CONSIDERANT que dans le cadre de l'exécution du lot n° 5, il s'avère nécessaire de réaliser des tablettes isolantes en BA18 suite au constat d'un débord intérieur de la fondation en brique d'environ 20 cm sur l'ensemble des murs et de mettre en place un solivage sur le plancher haut au-dessus de la cuisine afin de pouvoir assurer une maintenance des gaines de ventilation dans le cadre des travaux d'aménagement de la maison CATAHOT,

VU la proposition de la SATEL en date du 21 mars 2024,

DECIDE :

- d'approuver la proposition présentée par la SATEL en vue de la conclusion d'un avenant au marché de travaux, attribué à l'entreprise DESPOUYS, dont le siège est situé 17 impasse des Dunes à HAGETMAU (40700), selon les caractéristiques suivantes :

- **Objet de l'avenant :**

- **Nature des prestations complémentaires :** réalisation de tablettes isolantes en BA18 et mise en place d'un solivage sur le plancher haut au-dessus de la cuisine à la maison CATAHOT sur le site d'Arjuzanx à Morcenx-la-Nouvelle.
 - **Incidence financière sur le montant du marché :** + 3 472,00 € HT
- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer pour le marché susvisé l'avenant et à le notifier au titulaire.

Fait à Mont-de-Marsan, le 28 MAR. 2024

Le Président du Syndicat Mixte,

Paul CARRERE